

Valneva lève €50 millions principalement auprès d'investisseurs américains dans le cadre d'un placement privé sursouscrit

Saint-Herblain (France), 27 septembre 2018 – Valneva SE (“Valneva” ou “le Groupe”), société de biotechnologie dédiée au développement, à la production et à la commercialisation de vaccins innovants, a annoncé aujourd’hui une levée de fonds pour un montant total d’environ €50 millions dans le cadre d’un placement privé en actions ordinaires. L’opération, principalement souscrite par des investisseurs américains spécialistes du secteur de la santé et également soutenue par certains des principaux actionnaires du Groupe, a été sursouscrite.

Thomas Lingelbach, Président du directoire de Valneva, a indiqué : « Nous sommes ravis que de prestigieux fonds américains spécialistes du secteur de la santé aient décidé d’investir dans Valneva. Cet investissement vise à soutenir notre stratégie d’accès aux capitaux et notre croissance future, dont notamment l’accélération de nos programmes de développement clés. Nous sommes reconnaissants envers nos actionnaires existants pour leur soutien continu ».

La levée de fonds a été effectuée par le biais d’un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés. Environ 81% des actions nouvelles ont été allouées à des investisseurs américains. Deux des principaux actionnaires de la société, Groupe Grimaud et MVM Life Science Partners, ont également participé à la levée. Groupe Grimaud et MVM Life Science Partners ont respectivement souscrit 12 % et 6 % des actions nouvelles à émettre. Sur cette base, après réalisation de l’augmentation de capital, le Groupe Grimaud et MVM Life Science Partners détiendront respectivement 15,1 % et 7,3 % du capital social du Groupe.

Guggenheim Securities, LLC et Oddo BHF ont agi en tant que Teneurs de Livre Associés.

Principales caractéristiques de l’opération

Un nombre total de 13.333.334 actions ordinaires nouvelles, d’une valeur nominale unitaire de €0,15 a été émis au profit d’investisseurs nouveaux et existants.

Les actions nouvelles, représentant environ 17% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l’augmentation de capital, seront émises en vertu d’une décision du directoire du Groupe en date de ce jour, faisant usage, conformément à l’autorisation préalable du Conseil de Surveillance en date du 20 septembre 2018, de la délégation de compétence octroyée par la dix-septième résolution de l’assemblée générale mixte de la Société en date du 28 juin 2018 et sur le fondement des articles L. 225-136 du code de commerce et L. 411-2(II) du code monétaire et financier. A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital de Valneva avant le lancement de l’augmentation de capital détiendra dorénavant une participation de 0,85 %.

Le prix d’émission des actions nouvelles a été fixé à €3,75 par action, représentant une décote de 2,6% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de bourse de l’action Valneva sur le marché réglementé d’Euronext Paris des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. du 24 septembre au 26 septembre 2018 inclus), soit 3,85€.



Suite au règlement et à la livraison des actions nouvelles, le capital social du Groupe sera de €13.637.557 divisé en 90.917.048 actions d'une valeur nominale de €0,15. L'opération sera réalisée le 1^{er} Octobre 2018.

Utilisation des fonds levés

Les fonds levés seront alloués au développement des programmes cliniques du Groupe, et notamment de ces candidats vaccins contre le Chikungunya et la maladie de Lyme, ainsi qu'au financement de son fonds de roulement et plus généralement de son activité. Le produit d'émission net vient renforcer la trésorerie du Groupe, qui s'élevait à €37,7 millions à fin juin 2018.

Admission des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit à toute distribution de dividende et seront immédiatement assimilées aux actions existantes du Groupe. Il est prévu qu'elles soient admises aux négociations sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN FR0004056851) le 1^{er} Octobre 2018 sur le marché réglementé d'Euronext Paris et dès que possible sur le marché réglementé de la Bourse de Vienne (Autriche).

La levée de fonds ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Engagement d'abstention et de conservation

Valneva a signé un engagement de conservation d'une durée de 90 jours après la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital, sous réserves d'exceptions usuelles, qui limite la capacité de la société à émettre de nouvelles actions. Les membres du directoire ainsi que les membres du Conseil de surveillance de Valneva détenant des actions ou des Bons de Souscription d'Actions (BSA), ainsi que les trois principaux actionnaires de Valneva ont également signé des engagements concernant les actions qu'ils détiennent, limitant leur capacité à vendre ou transférer ces actions pendant une durée similaire de 90 jours.

Facteurs de risque

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs au Groupe et son activité présentés en section 1.5 du rapport semestriel du Groupe publié le 2 août 2018 et en section A.5 du document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2018 sous le numéro D.18-0159, disponible sans frais sur les sites internet du Groupe (www.valneva.com) et/ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public.

A propos de Valneva SE

Valneva est une société de biotechnologie spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins innovants. Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur, IXIARO®/JESPECT® contre l'encéphalite japonaise, et DUKORAL® dans la prévention du choléra et, dans certains pays, de la diarrhée causée par L'ETEC. Le groupe est également

propriétaire de vaccins en développement particulièrement uniques contre la maladie de Lyme et le Chikungunya. Valneva compte plus de 450 employés et exerce ses activités depuis l'Autriche, la Suède, la Grande-Bretagne, la France, le Canada et les Etats-Unis. Pour plus d'information, consulter le site internet de la société www.valneva.com.

Valneva Investor and Media Contacts

Laetitia Bachelot-Fontaine
Global Head of Investor Relations &
Corporate Communications
M +33 (0)6 4516 7099
investors@valneva.com

Teresa Pinzolit
Corporate Communications Specialist
T +43 (0)1 20620 1116
communications@valneva.com

Information importante

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives à l'activité de Valneva y compris en ce qui concerne l'avancée, le calendrier et l'achèvement de projets de recherche ou de développement et d'essais cliniques de candidats produits, la capacité de fabriquer et commercialiser des candidats produits et leur acceptation par le marché, la capacité à protéger la propriété intellectuelle et à travailler sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers, les estimations de rendement et les estimations futures concernant les pertes d'exploitation anticipées, les revenus futurs, les besoins en capitaux et autres besoins additionnels de financement. En outre, même si les résultats réels ou le développement de Valneva sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse, ces résultats ou évolutions de Valneva peuvent ne pas être représentatifs du futur. Dans certains cas, vous pouvez identifier les énoncés prospectifs par des termes comme « pourrait », « devrait », « s'attend à », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « vise », « cible » ou des mots similaires. Ces énoncés prospectifs sont basés en grande partie sur les attentes actuelles de Valneva à la date du présent communiqué et sont assujettis à un certain nombre de risques et incertitudes connus et inconnus ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats réels, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement des résultats futurs, des performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. En particulier, les attentes de Valneva pourraient être affectées par, entre autres, des incertitudes liées au développement et à la fabrication de vaccins, à des résultats d'essais cliniques inattendus, des actions réglementaires inattendues ou des retards, à la concurrence en général, aux fluctuations monétaires, à l'impact de la crise mondiale et européenne du crédit, et à la capacité à obtenir ou à conserver un brevet ou toute autre protection de propriété intellectuelle. Compte tenu de ces risques et incertitudes, il ne peut y avoir aucune assurance que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué seront effectivement réalisés. Valneva fournit les informations contenues dans ce communiqué de presse à la date de celui-ci et décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Avertissement pour les Etats-Unis

Ce communiqué ne peut être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et au Japon ou dans tout autre pays où la diffusion de ce communiqué pourrait constituer une violation des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Par

conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation de la législation en vigueur dans les juridictions concernées. Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restriction. Ni ce communiqué de presse ni ce qu'il contient ne saurait être utilisé comme fondement à, ou pris en compte pour, une offre ou toute décision d'investissement dans n'importe quelle juridiction susvisée. Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du « US Securities Act » de 1933, et, ni la Société ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique des valeurs mobilières de la Société aux Etats-Unis pour le compte ou le bénéfice de personnes résidentes aux Etats-Unis (tel que défini dans la Regulation S de l'US Securities Act), sauf dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement ou d'une opération ne nécessitant pas d'enregistrement au titre du « Securities Act ». Aucune offre publique de valeurs mobilières ne sera effectuée aux Etats-Unis.

Avertissement pour l'Union Européenne

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les valeurs mobilières dans un Etat membre donné signifie toute communication adressée à des personnes physiques ou morales, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les Etats membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats membres.

Avertissement pour le Royaume-Uni

Cette communication s'adresse exclusivement aux (i) investisseurs qualifiés tel que défini dans le « Financial Services and Markets Act 2000 » (tel que modifié) et/ou (ii) aux personnes résidant hors du Royaume-Uni, et/ou (iii) aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements financiers répondant à la définition de "professionnels de l'investissement" contenue dans l'article 19(5) de l'Ordonnance « Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) » de 2005 (tel que modifié) (« l'Ordonnance »), ou les personnes répondant à la définition de l'article 49(2) (a) à (d) ("*high net worth companies*", associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance, ou tombant dans l'un quelconque des cas d'exemption prévus dans l'Ordonnance (l'ensemble des personnes visées aux (i) à (iii) ci-dessus conjointement dénommées les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne peut agir ou se

Ce Communiqué ne peut être distribué ou publié aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

fonder sur ce communiqué ou son contenu. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées.

Avertissement pour la France

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne font pas l'objet d'une offre publique ou d'une vente, directe ou indirecte, en France. Toute offre ou vente de ces valeurs mobilières ainsi que toute distribution de documents faisant référence à ces valeurs a été et sera exclusivement réservée (a) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) aux investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour leur compte, tel que défini et en accord avec les articles L.411-1, L.411-2 and D.411-1 du code monétaire et financier.